

Règlement intérieur

Association Aikidojo de Thue et Mue



DOJO de Saint Manvieu Norrey

Responsable : Alain ROGER

Tél : 06 80 99 35 78

1. Les cours sont assurés le lundi et le jeudi de 17h30 à 20h30 et le samedi de 9 h15 à 11h. Seront maintenus durant les vacances scolaires sauf fermeture programmée par le responsable et l'enseignant.
2. La cotisation annuelle est fixée à :
 - o 140 € pour les adultes, licence de 35 € comprise (arifs pour le saison 2010-2011)
 - o 110 € pour les étudiants sur justificatif (licencecomprise)
 - o 110 € pour les adolescents , licence de 20 € comprise
3. Un **certificat médical est exigé** pour la pratique de l'aïkido.
4. L'accès au Dojo est strictement réservé aux adhérents. Les personnes extérieurs ne seront pas acceptées.
5. la pratique de l'aïkido se déroule dans le dojo de Saint Manvieu Norrey sous la conduite d'un professeur diplômé d'état aux heures indiquées à l'article 1. La responsabilité de l'association prend effet à l'entrée des membres dans les locaux et se termine lors de leur sortie.
6. L'adhésion à l'*Aïkido de thue et Mue* et la licence délivrée par la F.F.A.A.A.(fédération française d'aïkido, aikibudo et affinitaires) comprend une assurance aux garanties limitées. L'association à le devoir de vous informer qu'il est de votre responsabilité et dans votre intérêt de souscrire à des garanties complémentaires.
7. Toutes décisions relative au fonctionnement de l'association (cours supplémentaires, modifications des horaires,...) relève du responsable de l'association.
8. le remboursement de la cotisation n'est envisageable qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, après décision prise lors d'une réunion de l'association.
9. Toute absence de l'enseignant sera signalée au Dojo. Les adhérents ne seront pas prévenus personnellement. Selon le délai, une information est possible sur le site de l'association (www.aikidothueetmue.fr)
10. Les enfants étant confiés à la responsabilité de l'enseignant et de l'association, il est demandé au responsable légal de l'enfant, de prévenir systématiquement de toutes absences soit par mail, soit par téléphone. (Franck : 06 75 28 59 62 / franck.vuksic@interepargne.natixis.fr / famillevuksic@wanadoo.fr)